Arrêté nº 2026-A-385 du 1er octobre 2026

portant interdictions de circulation et de stationnement sur la Rue du Vert Touquet en raison de travaux sur le réseau électrique, le 8 et 9 octobre 2026

Le Maire de Sequedin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-21,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu le Code de la Route,
Vu la demande formulée le 30 septembre par la Société TNRV pour le compte de ENEDIS qui doit réaliser des travaux de rétablissement du réseau électrique suite à incident,
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures relatives au stationnement et à la circulation pour éviter les accidents et assurer la tranquillité et la sécurité publique.

ARRETE

Article 1 : Le Jeudi 8 octobre et le vendredi 9 octobre 2026, la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits Rue du Vert Touquet.

Article 2 : Durant cette période, seuls le stationnement et la circulation des véhicules nécessaires à la réalisation des travaux seront autorisés. Le stationnement d'autres véhicules, sera considéré comme gênant.

Article 3 : Durant ces deux jours, la circulation est ainsi déviée, par l'Avenue de Muchembus, Rue du Chemin Noir, Rue Victor Hugo et Rue de la Maison Blanche (cf : plan joint). L'accès des véhicules sanitaires et de sécurité reste maintenu.

Article 4 : Les panneaux de signalisation sont mis en place par les soins du bénéficiaire de la présente autorisation afin de sécuriser les lieux.

Article 5 : Les infractions constatées aux dispositions du présent arrêté sont poursuivies conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Article 6 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commandant de Police de Lomme et tous les agents de l'autorité, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte, lequel peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.

Publié en ligne le 2 octobre 2026

Notifié à l'intéressé(e) le 2 octobre 2026

Fait à Sequedin le 1er octobre 2026

Le Maire,

Reynald LEMAIRE